

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.01.09

Présents	25
Pouvoirs	8

OBJET :
INTEGRATION DES
OUVRAGES DE
DISTRIBUTION
PUBLIQUE
D'ENERGIE
ELECTRIQUE DANS
L'ENVIRONNEMENT -
CONVENTION DE
FINANCEMENT DE
TRAVAUX ENTRE LA
COMMUNE ET LE
SMED 13 –
PROGRAMME 2023

L'an deux mille vingt-quatre le 5 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Afin d'assurer la préservation et la revitalisation de leur agglomération (hameaux, villages, bourgs et villes), des secteurs péri-urbains et de l'ensemble du paysage local, les Communes peuvent intervenir pour la réalisation de travaux d'embellissement des espaces publics, avec la mise en valeur des bâtiments, des monuments et de l'environnement urbains et naturel en général.

Les travaux d'effacement des réseaux aériens participent à ces embellissements d'ensemble du cadre de vie.

En application du cahier des charges de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, le SMED13 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de distribution électrique. En application du même cahier des charges (Article 8), le concessionnaire Enedis apporte une contribution pour le financement de ces travaux d'effacement des réseaux électriques.

Pour faciliter la réalisation de ces travaux qui participent à l'embellissement de l'espace urbain et public, il est proposé d'approuver une convention définissant les engagements respectifs du SMED13 et de la Commune de Bouc Bel Air, en prévoyant une contribution de cette dernière aux financements des travaux d'enfouissement des lignes électriques, en complément des contributions versées par le concessionnaire et par d'autres partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240205-24_01_09-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à une opération d'esthétique : Mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

Cette opération, retenue dans le cadre du programme 2023 – Intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (Article 8), est située Avenue Thiers –RD60A (suite et fin).

Au terme des travaux énoncés ci-dessus, le SMED13 pourra proposer à la Commune des travaux supplémentaires de même nature, dans la limite de l'enveloppe financière visée à l'article 2 de la convention.

Financement :

Le plan de financement H.T. de ces travaux s'établit comme suit :

SMED13 Au moyen de l'article 8 du cahier des charges de la concession (40% plafonnés à 120 000 €)	48 000 €
Commune (Solde de l'opération)	475 587 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 janvier 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE la convention de financement de travaux pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie dans l'environnement. Article 8 : Programme 2023 entre le SMED13 et la commune BOUC BEL AIR et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.